

Votre enfant est-il prêt pour se déplacer en sécurité avec sa nouvelle trottinette ? Ce flyer vous permettra de le guider dans ses premiers pas et vous rappellera les règles de circulation qui s'appliquent à ce type de véhicule. Mais avant toute chose, assurez-vous que votre enfant ait un bon équipement de protection et veillez à ce qu'il soit toujours bien visible dans le trafic.

Fais-toi remarquer, mais de la bonne façon!

www.madevisible.swiss



Rappel des 10 règles d'or.

Complément de la bande dessinée

- 1 Une chute libre jusqu'à quatre fois notre poids. Un bon équipement peut nous protéger de graves blessures.
- 2 Pour traverser la route, il faut descendre de la trottinette et appliquer les mêmes règles que lorsque on est à pied.
- 3 Sur certaines trottinettes, il convient de tourner le guidon pour vérifier que la roue est dans le bon sens ; à savoir, mettre la grande partie devant.
- 4 Mettre le pied sur l'avant de la trottinette permet une meilleure tenue au sol, davantage de stabilité et de confort.
- 5 Toujours observer ce qui se passe autour de soi permet d'éviter de rentrer en collision avec d'autres usagers.
- 6 Changer régulièrement de pied d'appui soulage les articulations et entraîne la coordination. Lors d'un arrêt, poser d'abord le pied libre au sol.
- 7 Dans un virage à gauche, le pied gauche doit rester libre, dans un virage à droite, le pied droit.
- 8 Mettre le poids du corps à l'arrière permet d'augmenter la force de freinage.
- 9 Prudence, sur route mouillée la distance de freinage sera au minimum deux fois plus longue.
- 10 En se rendant bien visible des autres usagers de la route, on augmente sa sécurité

Pour en savoir plus, regardez notre vidéo !



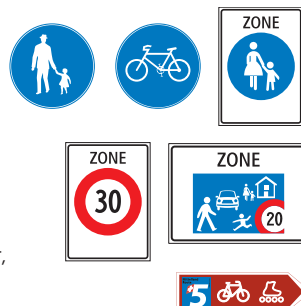
Sécurité routière

Tout comme les rollers, la planche à roulettes etc., la trottinette est un engin assimilé à des véhicules.

Les règles suivantes sont à respecter:

Où a-t-on le droit de rouler ?

- Sur les aires réservées aux piétons: trottoirs, chemins pour piétons, zones piétonnes, zones de rencontres etc.
- Sur les pistes cyclables.
- Sur la chaussée en zone 30, où il n'y a pas de trottoir.
- Sur la chaussée de routes secondaires où il n'y a pas de trottoir, de chemin pour piétons ou de piste cyclable, mais uniquement en cas de trafic faible.



Où n'a-t-on pas le droit de rouler ?

- Sur les routes principales et sur toute autre route où le trafic est important.
- En cas d'accès interdit aux piétons.
- En cas de circulation interdite aux engins assimilés à des véhicules.



De nuit, doit-on rouler avec des feux ?

- Oui, la nuit ou en cas de mauvaise visibilité, si on roule sur une piste cyclable ou sur la chaussée.
- Il faut s'équiper soi-même ou sa trottinette avec un feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière.

Que doit-on respecter en plus ?

- En règle générale, si on roule à trottinette, il faut respecter les mêmes règles que les piétons.
- On doit respecter les piétons et leur laisser la priorité.
- Sur la chaussée, on doit rouler sur le côté droit.
- Sur les pistes cyclables, il faut respecter le sens obligatoire indiqué.

Touring Club Suisse

Sécurité routière

Chemin de Blandonnet 4, 1214 Vernier

Tél. +41 58 827 23 90

sro@tcs.ch

www.tcs.ch/securite-routiere - www.tcs-mobiliteensecurite.ch



© Touring Club Suisse 2022



Sécurité routière

Trottinette Mobilité en sécurité

